

PERIODES DE FORMATION EN MILIEU PROFESSIONNEL

Dans le cadre de sa formation, le jeune est amené à effectuer des **Périodes de Formation en Milieu Professionnel** (communément appelées stages). Les PFMP sont prises en compte pour la délivrance du diplôme tant dans leur durée effective que pour l'évaluation des compétences acquises visées. Elles font partie intégrante de la formation et sont **obligatoires pour valider le cursus de l'élève**.

L'objectif de ces périodes de formation est de poursuivre l'apprentissage fait dans l'établissement et faire un lien avec ce qui a été développé en cours au lycée. Elles doivent donc se faire obligatoirement dans une entreprise en lien avec la formation du jeune.

Afin de mettre toutes les chances de votre côté pour trouver un lieu de stage, vous devez commencer votre prospection au plus vite.

Attention, n'oubliez pas que les élèves de l'EPIL ne sont pas les seuls à rechercher un lieu de stage.

Seconde Bac Pro Métiers de l'Electricité et de ses Environnements Connectés

Type d'entreprises conseillées :

- Services techniques de mairie
- Services public (poste, sécurité sociale...)
- Services entretien de grandes surfaces commerciales
- Services après vente multimédia et électroménager
- Artisans et PME dans le domaine de l'habitat
- Entreprises d'alarme et de domotique

Missions à réaliser en entreprise :

Principalement des travaux d'ordre électriques liés aux domaines :

- Réalisation (implantation, câblage ...)
- Mise en service (essais, réglages ...)
- Maintenance (remise en état, détection d'anomalies ...)

Date de stages SECONDE MELEC :

Du 01/02/2021 au 19/02/2021

Du 07/06/2021 au 25/06/2021